

Société Radio-Canada, qui demande chaque année des fonds dépassant cent millions de dollars. Cela correspond à beaucoup de menue monnaie.

Au moment de payer leur impôt sur le revenu, beaucoup de Canadiens songeront au drainage des impôts et à tous les dollars qui disparaissent. Tous les comptes que pourront rendre les sociétés de la Couronne, et la plupart ne seront pas enchantés de l'idée d'un homme politique faisant leur comptabilité, serviront les intérêts du pays.

Des contrôleurs du Parlement, si on en créait, permettraient de réaliser des économies. Ce qui est tout aussi important, ils pourraient, au début, inspirer juste assez de crainte pour tenir les sociétés de la Couronne en alerte et faire savoir aux administrateurs que le public veille.

C'est une bonne idée.

Ces dernières semaines, un des comités de la Chambre a étudié la question de l'Agence canadienne de développement international et la possibilité de nommer un député au conseil, et sa suggestion a été acceptée. Le lendemain, un éditorial, dans lequel on se prononçait contre l'idée, paraissait dans le *Globe and Mail*. J'y ai répondu en signalant qu'il semble y avoir dans notre pays des gens qui croient que la nomination d'un député à un tel conseil d'administration a quelque chose de malsain. Comme nous sommes responsables des fonds dépensés, nous devrions, me semble-t-il, être en mesure de pouvoir nous prononcer sur le fonctionnement de ces organismes. Il n'est pas question de les diriger, car nous ne serions qu'un ou deux députés au sein de tout le conseil. Nous devrions au moins en faire partie et le peuple serait représenté.

• (5.10 p.m.)

A la suite des commentaires du *Globe and Mail* et de ma lettre, plusieurs citoyens éminents m'ont écrit qu'ils appuyaient l'idée que les députés soient nommés au conseil d'administration de sociétés. Il n'y eut aucune protestation. Un homme très en vue d'Oakville dans la circonscription du député d'Halton (M. Whiting), du nom de Thomas Marshall, m'envoya une lettre éloquente. Ce citoyen fort estimé dans le pays tout entier avait fait quelques suggestions à la Commission Glassco. Il est très respecté dans sa localité et il m'écrivit en ces termes.

Je vous félicite de votre lettre du 25 février dans le *Globe and Mail*. Comme vous, je déplore son éditorial du 23 février. A mon avis, cet éditorialiste ne connaît peu ou pas le fonctionnement journalier d'une société de la Couronne. Si vous alliez cette ignorance à la conviction naïve que les fonctionnaires de l'État forts de l'approbation de la Fonction publique, ont en quelque sorte un droit divin de diriger le pays, et que, d'autre part, les députés sont des êtres inférieurs auxquels il ne faut pas faire entièrement confiance, mais qui, heureusement, ne sont pas éternels, vous pouvez comprendre pourquoi cet éditorial a été pondu de la sorte. A mon avis, d'après ce que j'ai pu observer personnellement, le fonctionnaire ou le bureaucrate de la société de la Couronne est prêt bien

trop souvent à exercer arbitrairement son autorité, il fait preuve d'une réserve excessive et parce qu'il considère comme une déloyauté les critiques formulées au sein de son propre organisme, ces organisations ont tendance à devenir des bureaucraties intouchables, gérées à l'avantage de ceux qui les dirigent au point que, dans certains cas, elles deviennent pour ainsi dire le fief personnel du directeur.

Il ajoute en terminant:

...Du train où vont les choses maintenant, je crois que les dés sont pipés au détriment de la population. Grâce à un simple blocage, le fonctionnaire peut empêcher tout député de poursuivre une enquête, car il est plus que probable qu'en taisant des renseignements utiles mais qui n'ont pas été demandés directement, en interprétant mal des questions, en leur donnant des réponses partiales ou incomplètes, l'enquête n'aboutira à aucune conclusion jusqu'à ce que les risques des élections viennent déplacer le député.

Voici comment s'exprime un homme hautement respecté dans le milieu où il vit. J'ai une autre lettre, celle-ci de M. Fred Halls de London, (Ontario). Voici ce qu'il dit:

Je vous remercie, au nom des nombreux citoyens ordinaires, de la lettre que vous avez adressée au *Globe & Mail* et qui paraît dans l'édition de ce matin. Bien des gens estiment que nos représentants dûment élus aux trois niveaux de gouvernement n'exercent aucun contrôle sur le fonctionnement journalier non seulement des sociétés de la Couronne, mais aussi des ministères, bureaux, et commissions, et, à vrai dire, en sont très peu au courant. Sur le plan fédéral, certains prétendent qu'en diverses matières, les ministres de la Couronne ne sont que les porte-parole des fonctionnaires supérieurs de leurs ministères respectifs...

...Recevez l'assurance de mes prières et de mes bons vœux dans l'accomplissement de votre excellent travail.

J'ai lu deux lettres pour vous donner une idée du genre de réaction qu'a provoquée ma lettre. Je le répète, je n'ai reçu aucune lettre désapprouvant l'idée de nommer des députés aux conseils d'administration des diverses sociétés de la Couronne et d'autres organismes du gouvernement fédéral.

Je me demande parfois si la tendance à former des sociétés d'État que je constate aujourd'hui ne cache pas l'intention de certains d'éloigner encore plus certaines activités gouvernementales du Parlement et des représentants du peuple. Les apparences portent à le croire. La Société centrale d'hypothèques et de logement est un bon exemple de ce mépris total du peuple. Le 21 février dernier, la Société a adopté arbitrairement un règlement que personne ne peut connaître sauf ceux qui font une demande en vue de construire une maison ou d'obtenir un prêt sur hypothèque. D'après l'un de ces règlements, ceux qui habitent une municipalité de plus de 12,000 âmes ne sont pas admissibles aux prêts directs de